

Accident du travail, maladie professionnelle et inaptitude du salarié

🕒 1 journée + ½
journée de recyclage*

10,5 h en présentiel ou
en distanciel

EN INTER OU INTRA-
ENTREPRISE

900 € HT / personne

Modalités : contacter

sguilbaud@racine.eu

Délais d'accès : 1 mois

OBJECTIFS

#1
Identifier les qualifications d'accident du travail, de maladie professionnelle et d'accident de trajet ;

#2
Apprécier l'opportunité d'introduire une contestation auprès de la CPAM ou auprès devant le Tribunal ;

#3
Mettre en oeuvre et suivre les procédures d'instruction s'y rapportant ;

#4
Acquérir les bons réflexes et constituer les éléments de preuve pour la bonne défense des dossiers ;

#5
Comprendre les enjeux de l'action en reconnaissance de faute inexcusable de l'employeur ;

#6
Etablir des liens avec la mise en oeuvre de la démarche de prévention des risques et des actions engagées au sein de son entreprise.

PUBLIC VISÉ

Collaborateurs de la fonction Ressources humaines,
Juriste en droit social

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap.

PRÉREQUIS

Cette formation ne nécessite pas de prérequis

MOYENS D'ÉVALUATION

Evaluation des compétences acquises via un quizz de fin de formation

MOYENS PEDAGOGIQUES

Formation théorique et pratique
Méthode participative, (questions/réponses..)
Support pédagogique remis au bénéficiaire de la formation

INTERVENANTE



Anne-Laure MARY-CANTIN, Avocat associée,
Spécialiste en droit du travail
Cabinet Racine Nantes

PROGRAMME

📅 JOUR 1 (7h)

REMINDER

Les Interlocuteurs internes

Les interlocuteurs externes

INTRODUCTION GENERALE

I. Les différentes notions

II. Maladie, accident et relation de travail

PARTIE I. Gestion des accidents du travail et des maladies professionnelles, des inaptitudes

I. La gestion des accidents du travail

II. La gestion des maladies professionnelles

III. La procédure d'inaptitude

PARTIE II. La reconnaissance de la faute inexcusable de l'employeur

I. La définition de la faute inexcusable

II. Les conséquences de la faute inexcusable

III. Le contentieux de la faute inexcusable

📅 JOUR 2 (3,5 h)

* ½ journée de recyclage sous forme de questions/réponses et de cas pratiques ;

Les éventuelles interrogations de chacun des participants sont collectées en amont de cette demi-journée.